

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Bouygues</b>	Arrdt	<b>11<sup>ème</sup></b>
Nom de site		Numéro	T15787
Adresse du site	<b>154, rue Saint Maur</b>	Hauteur	R+6 (24.60m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout fréquences 700MHz sur un site existant 2G/3G/4G</b>		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>29/01/2015</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	<b>22/05/2020</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	<b>22/07/2020</b>
Historique et contexte	

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences d'un site existant en 2G/3G/4G ( <b>fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz</b> ) et orientées vers les azimuts 330, 90° et 210°.		
Distance des ouvrants	3m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	4° à 8°
Estimation	330° <2V/m -90° <3V/m - 210° <4V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

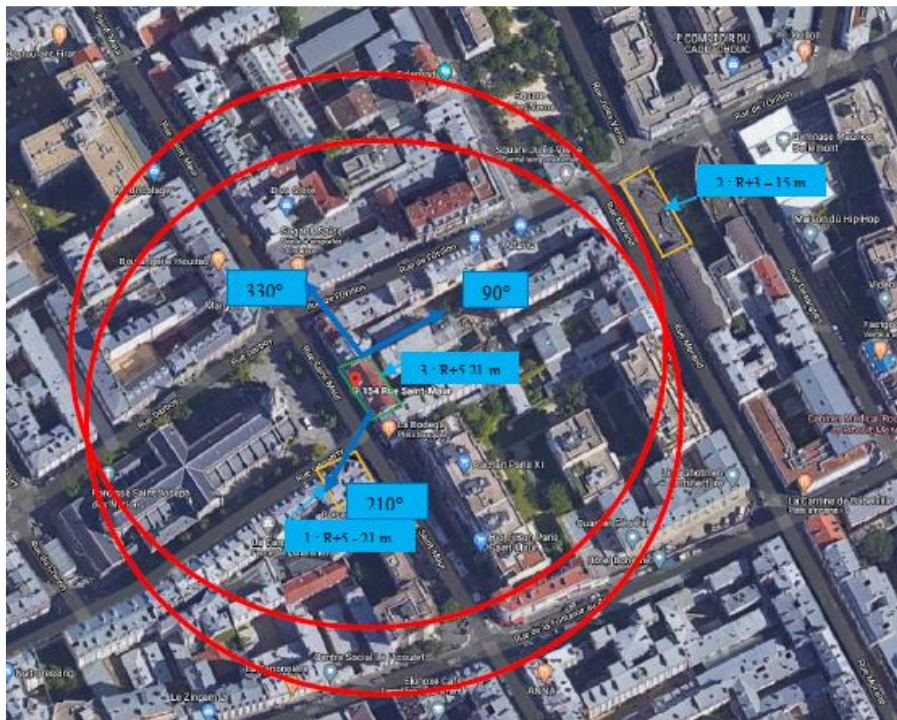
#### Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes panneaux existantes par 3 nouvelles antennes pour accueillir une nouvelle fréquence
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue
Hauteur antennes/sol	24.4m

#### Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	161 RUE SAINT MAUR	25 m	oui	30 m	entre 0 et 1 V/m
ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	18 RUE DE L'ORILLON	19 m	oui	110 m	entre 0 et 1 V/m
ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	154 RUE SAINT MAUR	25 m	non	0m	entre 0 et 1 V/m

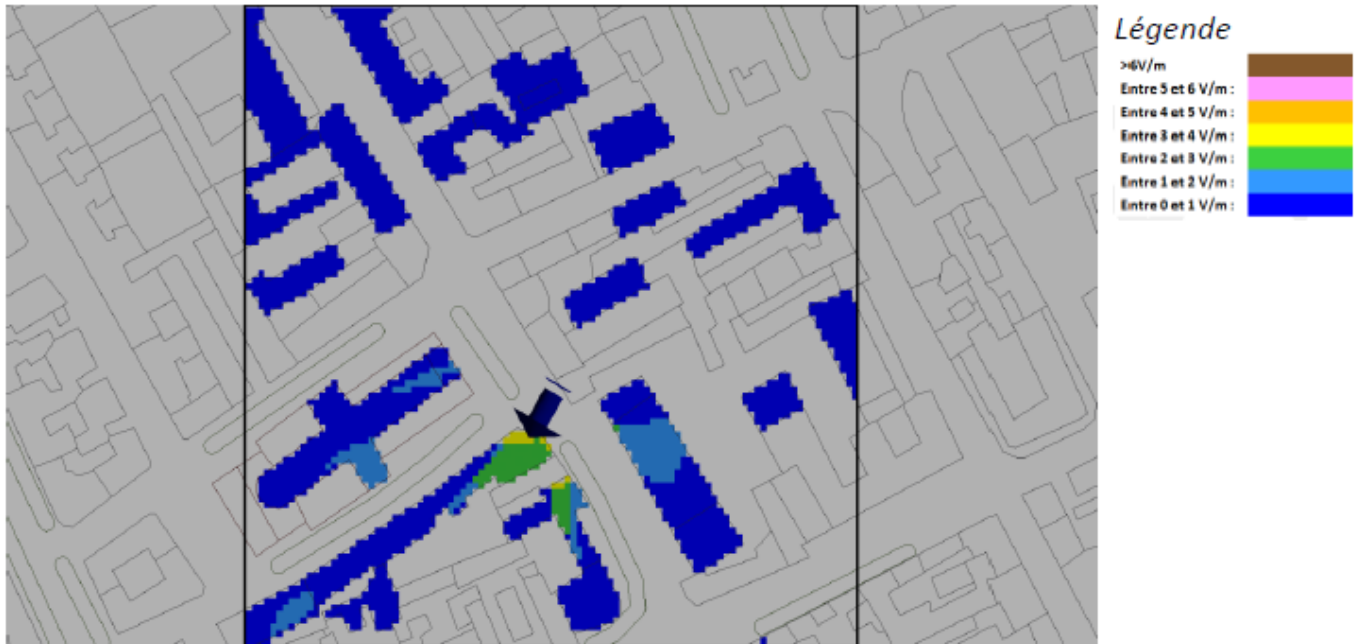
**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte

c. Azimut 210°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 210°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



### LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 330°	Azimut 90°	Azimut 210°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	22.5 m	19.5 m	19.5 m

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur dans les établissements particuliers situés dans un rayon de 100 m autour de l'installation projetée est compris entre 0 et 1 V/m

## Vue des Antennes Avant/Après

### Etat de l'Existant :



### Etat projeté :



Aucune modification visible

## Vue des Azimuts

Azimut 330° :



Azimut 90° :



Azimut 210° :

